

Assises : de 8 à 15 ans de prison pour les braqueurs du Rouret

23/6/13

Stephen Smith était hier le grand absent de la dernière journée du procès du trio qui l'a attaqué, en août 2011, à son domicile du Rouret (nos éditions précédentes). Il n'était pas représenté par un avocat, puisqu'il avait choisi de ne pas se porter partie civile. Il a même renoncé aux dommages et intérêts auxquels il aurait pu prétendre. Ce citoyen britannique n'a donc pas entendu l'avocat général Moreau réclamer des peines de prison modulées, entre 10 et 11 ans pour Laurent Vanhove, et de 15 ans pour Gelali Rebiai et son frère Mohamed.

Une journée funeste

Grièvement blessé en sautant par la fenêtre pour échapper à ses agresseurs, il tente désormais d'oublier cette journée funeste qui faillit lui coûter ses jambes (vertèbres brisées) et lui laissera à vie de lourdes séquelles. En ouverture du procès, son témoignage, fait selon la formule consacrée « sans haine » mais avec beaucoup de dignité, avait impressionné la cour et le public. Il avait souhaité que les trois hommes dans le box puissent tirer « quelque chose de positif » de cette expérience. Le ministère public s'est montré moins compréhensif, limite

sévère, en soulignant « les violences surréalistes » subies par la victime. A ses yeux, les carences affectives subies pendant la petite jeunesse des trois accusés ne sauraient expliquer leur comportement. « Ils vivent dans l'instant, ne culpabilisent pas, abandonnent M. Smith grièvement blessé sans regrets ni remords. Ce sont des individus dangereux ». Il soigne particulièrement le costume de Gelali Rebiai, « impulsif et agressif ». Il retient cependant que son frère Mohamed a sans doute limité la casse ce jour-là, citant M. Smith qui a dit à la barre que sans ce dernier « tout aurait sans doute été plus difficile ».

Un vol qui tourne mal

Intervenant pour Vanhove, M^e Audrey Vazzana a expliqué avec conviction que « ça n'aurait jamais dû se passer comme cela. Ce qui était prévu, c'était un cambriolage ». Elle a affirmé que son client n'avait pas molesté M. Smith.

Pour les frères Rebiai, M^e Adrien Verrier fera une plaidoirie brillante, analysant les comportements des uns et des autres, pour conclure que les accusés « étaient seulement là pour piquer le diamant de M^{me} Smith et s'enfuir. Ils n'avaient aucune volonté de séquestration et ils n'ont saucissonné leur victime – avec

des bretelles et une cravate! – que lorsque les choses ont dérapé ». Il a insisté sur l'attitude de Mohamed qui, depuis le début, « assume » et a été le seul à aider la victime blessée (il était au volant de la voiture et n'a pas participé aux coups donnés). « S'il n'avait pas été là, que ce serait-il passé? Peut-être pire! »

Après un peu plus de deux heures de délibérations, le jury présidé par M^{me} Lis-Schaal a condamné Vanhove à 8 ans de réclusion criminelle, Mohamed Rebiai à 14 ans et Gelali Rebiai à 15 ans.

J.-M. CHEVALIER

jmchevalier@nicematin.fr